

L'eau, une ressource en péril

Soumise aux développements industriel et urbain, l'eau dans la nature est trop souvent menacée. Les déchets et les produits chimiques et/ou toxiques déversés encore dans les cours d'eau représentent un risque d'autant plus important que la consommation d'eau augmente de jour en jour.

Un effort collectif

La logique est simple : tous ceux qui utilisent l'eau ou la polluent participent au financement des actions préventives. Tous les usagers de l'eau, les collectivités, les industriels et les agriculteurs paient aussi des redevances en fonction de l'impact de leurs activités sur notre environnement.

Construire ensemble l'avenir de l'eau

En 2008, votre Agence de l'eau vous donnera l'occasion d'exprimer votre avis sur les actions envisagées pour la reconquête des milieux aquatiques dans le bassin Adour-Garonne d'ici 2015.



L'avenir de l'eau
est l'affaire
de tous.
Au printemps 2008
participez à
la consultation
du public.

Je préserve l'eau au quotidien

Halte aux fuites

Un robinet qui fuit, ce sont 100 litres d'eau perdus quotidiennement ; une chasse d'eau, 600 litres ! Les fuites peuvent représenter 20 % de la consommation d'un foyer.

Chasse anti gaspi

Simple à fixer au bout d'un robinet ou d'un pommeau de douche, les économiseurs d'eau réduisent de manière importante la consommation sans altérer l'efficacité de l'installation. Une chasse d'eau "économe" consomme 3 à 6 litres, contre 10 litres en moyenne pour une chasse d'eau classique.

L'évier n'est pas une poubelle

Il faut apporter à la déchetterie la plus proche les substances dangereuses (peintures, huiles de vidange, solvants, pesticides, ...). Rejetées dans l'évier ou les toilettes, elles perturbent le traitement des eaux usées et se retrouvent dans la rivière.

➤ L'Agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, dépendant du ministère chargé de l'écologie. Depuis quarante ans, elle concourt à la protection et à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Plus d'information :
www.eau-adour-garonne.fr
et www.lesagencesdeleau.fr



eau potable

avec votre facture d'eau,
vous contribuez à protéger
l'environnement



comment ?
pourquoi ?

© g h a m 05 62 71 35 35

L'eau est précieuse. Economisez-la.
Ne la polluez pas inutilement.



Comment ?

- > Vous payez une redevance à l'Agence de l'eau, collectée par votre service d'eau.
- > Les redevances sont dorénavant calculées en proportion du volume d'eau annuel facturé à l'abonné. Encadrés par la loi, les tarifs sont votés par le comité de bassin, qui rassemble des élus, des usagers et des services de l'Etat.
- > Le tarif de votre redevance variera en 2008 de 25 à 41 centimes d'euro au m³ selon que votre commune dispose ou non d'une station d'épuration et qu'elle est située ou non en zone déficitaire en eau.
- > Si vous habitez dans une commune de moins de 400 habitants, vous devenez redevable à partir de 2008, avec une progressivité sur 5 ans.



3 € pour 1 000 litres d'une eau délivrée au robinet,

365 jours par an

garantie potable

24h/24

Ces 3 € servent à financer ce service et à renouveler les 200 000 km de canalisations et les équipements d'assainissement.

1

Redevance pour pollution

Tout le monde la paie. Elle est calculée en fonction du nombre de m³ consommés.



Avec votre facture, vous contribuez à la protection des ressources en eau

2

Redevance pour modernisation des réseaux d'égout

Cette redevance, anciennement intégrée dans la redevance pollution, devient visible sur votre facture. Vous ne la devez que si votre habitation est raccordée ou raccordable à un réseau d'égout.

3

Redevance pour prélèvement

Acquittée par les services d'eau (mairie, syndicat d'eau ou distributeur), elle est proportionnelle aux volumes d'eau prélevés dans la nature. Ces services d'eau la répercutent sur votre facture, au même titre que leurs dépenses d'exploitation (électricité, produits de traitement utilisés, etc.).

Si vous ne recevez pas de facture d'eau potable, ces redevances sont incluses dans vos charges.

A quoi servent ces contributions ?



Après quarante ans de gestion publique de l'eau, les résultats sont au rendez-vous :

Les principales sources de pollution industrielles ont été résorbées.

Des stations d'épuration nouvelles ont été installées pour traiter la pollution de près de **6 millions** d'équivalents habitants.

400 millions de m³ de réserves en eau ont été constitués pour produire l'eau potable, alimenter les entreprises, tout en préservant la vie aquatique en été.

20 000 km de rivières et 8 000 ha de zones humides ont été réhabilités et entretenus.

Les bâtiments d'élevage ont été mis aux normes dans près de **7 000 exploitations**.

La qualité des cours d'eau est suivie en continu depuis 25 ans. **66 % des objectifs de qualité** définis pour les cours d'eau sont atteints (ils n'étaient que de 20 % en 1971).